



Mairie de l'Ile Bouchard

Arrêté
Portant permis de stationnement
Pour travaux

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de monsieur ROGULA Emmanuel de la société Free Réseau domicilié au 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 à Paris en date du 23 décembre 2022 qui souhaite effectuer des travaux de raccordement de fibre optique en occupant temporairement le domaine public au 05 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Le jeudi 12 janvier 2023 de 09 heures à 11 heures, Monsieur ROGULA Emmanuel de l'entreprise Free Réseau demeurant au 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 à Paris est autorisé à procéder au raccordement de la fibre optique au 05 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de 4 places de stationnement du 02 au 10 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard pour un camion nacelle et véhicules de chantier ;

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

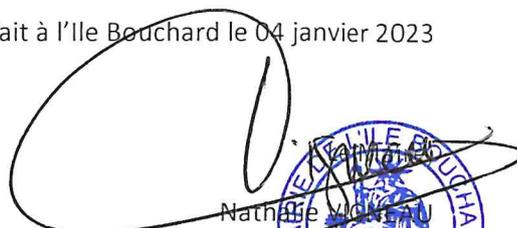
Monsieur ROGULA Emmanuel est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard le 04 janvier 2023

Arrêté n° 2023-01-01	
PUBLIÉ LE	04/01/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	


Nathanaël Wicart
